

Côte d'Or, l'assistant en anglais était suspecté de radicalisation, mais le Rectorat l'avait embauché !

écrit par Christine Tasin | 14 septembre 2017

Côte-d'Or: un intervenant suspecté de radicalisation

Un intervenant extérieur en anglais a été écarté hier d'un collège de Côte-d'Or, officiellement en raison d'un « dossier non complet », a-t-on appris auprès de l'académie tandis que le quotidien [Le Bien Public](#) révélait que cet homme est suspecté de radicalisation.

Il avait pris ses fonctions mardi matin dans le collège de Sombornon, près de Dijon, avant d'en être écarté dans la journée, selon un porte-parole du rectorat.

Dans son édition d'aujourd'hui, *Le Bien Public* révèle que ce trentenaire avait été interpellé en juin par les policiers de la BRI (Brigade de recherche et d'intervention) de Bordeaux, dans le cadre d'une enquête sur une filière jihadiste qui envisageait de rejoindre les combattants du groupe État Islamique en Syrie.

Présenté aux juges antiterroristes du parquet de Paris, il aurait été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et placé sous contrôle judiciaire, précise le journal régional.

« Le fait que l'article paru ce matin mette les parents en émoi, le collège en émoi, joue évidemment » dans la décision de « ne pas maintenir » cet enseignant contractuel, a ajouté le porte-parole du rectorat.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/09/13/97001-20170913FILWWW00118-dijon-un-intervenant-ecarte-d-un-college-suspecte-de-radicalisation.php>

Vous avez bien lu, comme moi. « Le fait que l'article paru ce

matin mette les parents en émoi, le collègue en émoi, joue évidemment » dans la décision de « ne pas maintenir » cet enseignant contractuel, a ajouté le porte-parole du rectorat.

Bref, si le Bien public n'avait pas consacré un article à cette affaire, le fiché S serait sans doute encore en fonction.

Bref, mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et placé sous contrôle judiciaire, il a pourtant pu postuler au Rectorat, il a même pu être engagé...

A quoi elles servent, les fiches S, si elles ne sont pas consultées avant d'engager quelqu'un dans un service public et qui plus est en contact avec des enfants ?

Ah ! Oui, des fois que les syndicats enseignants qui défendent l'étranger plutôt que le prof aient fait des recours, aient traîné le recteur au tribunal... Mieux vaut ne pas prendre de risque.